086-218601748-20220301-24_D2022-BF

Regu le 07/03/2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 1er MARS 2022

L'an deux mil vingt deux, le premier mars à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29 Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 18 Pouvoirs: 6 Absents: 5

Date de la convocation : 22 février 2022

PRÉSENTS: CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, MUSCAT Yvette, BIOTTEAU Dany, **DUFFAULT Laurent, GAUTHIER** Guillaume, GOHIER Monique, BARREAULT Mireille, VERDUZIER Kévin, LECOQ CROC Bertrand. Monique, PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, SULLI Bruno. ROBIN Nadia, ROYER Freddy, POISSON Jean-Francois.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

DUFFAULT Tetyana représentée par L DUFFAULT DESIRE Thierry représenté par Y MUSCAT DESIRE Valérie réprésentée par Y MUSCAT BEUGIN Valérie représentée par D BIOTTEAU GABIGNON Christophe représenté par B CROC DEBIAIS Viviane représentée par C PIAULET

ABSENTS: MICHAUD Christian, CHAPUT Clément, GOLA Odile, BEUNEL Philippe, DELPHIN Caroline.

Secrétaire de séance : Kevin VERDUZIER

DELIBÉRATION N°24

Rapporteur: Dominique CHALLOT

OBJET: COMPTE ADMINISTRATIF 2021 **ENFANCE** JEUNESSE -**APPROBATION**

Sous la présidence de Monsieur CHALLOT, 1er adjoint, le conseil municipal examine le compte administratif 2021 de l'ENFANCE JEUNESSE qui s'établit comme suit, conformément au document de synthèse présenté :

Section de fonctionnement :

1 284 271.67 € Dépenses Recettes 1 284 271.67 € Excédent de clôture 0€

Section d'investissement (hors restes à réaliser)

4 853.00 € Dépenses Recettes 173 894.60 € Excédent de clôture 169 041.60 €

> N°24 • Délibération du Conseil Municipal Ville de Naintré • 86530 Naintré • www.naintre.fr

086-218601748-20220301-24_D2022-BF

Regu le 07/03/2022

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- approuve le compte administratif 2021 de l'ENFANCE JEUNESSE

VOTE

UNANIMITÉ

Publication en mairie le :

Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet

acte, le